

DECRET N° 81-167 du 9 Juin 1981

chargeant le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la Construc-  
tion et de l'Habitat, de l'intérim du Camarade  
Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération pour compter  
du 9 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 9 Juin 1981, le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé  
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Juin 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MAEC 6 autres Minis-  
tères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI - Gde  
Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-